



Reclassement des commandants au grade de capitaine classe normale en catégorie A



Décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire : Au 1er janvier 2024, des commandants régis par le décret du 14 avril 2006 susvisé sont intégrés dans le corps régi par le chapitre I du présent décret et reclassés conformément aux tableaux de correspondance suivants :

SITUATION DANS LE GRADE de commandant pénitentiaire régi par le décret n° 2006-441 du 14 avril 2006	SITUATION DANS LE GRADE de capitaine pénitentiaire de classe normale	ANCIENNETÉ CONSERVÉE dans la limite de la durée de l'échelon	Durée échelon	Indice BRUT	Indice Majoré	Indice PC
Echelon fonctionnel	14e échelon provisoire	Ancienneté acquise	11	665	835	
8e échelon	13e échelon provisoire	Ancienneté acquise	10	3 ans 770	639	815
7e échelon	12e échelon provisoire	Ancienneté acquise	9	2 ans et 6 moi 725	605	771
6e échelon	11e échelon	1 an et 6 mois d'ancienneté	8	2 ans et 6 moi 686	575	733
5e échelon	11e échelon	1 an d'ancienneté	7	2 ans et 6 moi 646	545	695
4e échelon	11e échelon	6 mois d'ancienneté	6	2 ans et 6 moi 610	517	659
3e échelon	9e échelon	5/4 de l'ancienneté acquise	5	2 ans et 6 moi 563	482	615
2e échelon	8e échelon	3/2 de l'ancienneté acquise	4	2 ans 512	445	567
1er échelon	7e échelon	3/2 de l'ancienneté acquise	3	2 ans 468	414	528
Echelon	Indice brut	Indice majoré	PC			
14e échelon provisoire	930	761	970			
13e échelon provisoire	900	738	941			
12e échelon provisoire	821	678	864	élève 1 an 373	369	470

Un droit d'option est ouvert : Soit intégrer la grille catA au grade de capitaine classe normale ou rester dans son corps d'origine.

Puissent être promus de capitaine pénitentiaire de classe supérieure :

TA : les capitaines pénitentiaires de classe normale ayant atteint le **6e échelon** de leur grade et justifiant de **3 ans de services effectifs dans leur grade**.



Scan me